

### Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*  
*Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;*  
*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;*  
*Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

### Arrête

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la Master IEAP 3MH en formation Continue pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

**Semestre : 7**

**Président du jury :** Guillaume RICHARD

**Membres du jury :**

- Mathieu GOMEZ
- Mathias BLANDEAU
- Eugénie AVRIL
- Emilie MATHIEU
- Emilie SIMONEAU
- Sébastien LETENEUR

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 27 novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique  
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA

